

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU BUDGET 2020  
18 décembre 2019**

A une séance EXTRAORDINAIRE du Conseil, tenue le 18 décembre 2019 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée St-Pierre  
District No 2 - Madame Anabel Vachon  
District No 3 - Monsieur Pascal Lessard  
District No 4 - Monsieur Alain Laflamme  
District No 5 - Monsieur Marco Bernard  
District No 6 - Monsieur Émilie Roberge

Formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur François Baril, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur François Baril, maire ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

**Conformité de l'avis de convocation**

*Que l'avis de convocation de ladite séance a été signifié à tous les conseillers conformément à l'article 425 du code municipal en suivant les formalités prévues à cet article.*

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Baril, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2020
4. Adoption du règlement de taxation et tarification 2020
5. Période de questions
6. Prochaine séance
7. Levée de la session

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### 3. ADOPTION DU BUDGET 2020

Le maire fait la lecture des prévisions budgétaires sommaires pour 2020 en y apportant des explications.

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les prévisions budgétaires 2020 de la municipalité d'East Broughton, ledit budget comportant des revenus anticipés de **3 812 318 \$** et des dépenses du même montant.

19-12-7520

ADOPTÉ

### 4. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION ET TARIFICATION 2020

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-214
Taxation & tarification 2020

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires des DÉPENSES pour l'année 2020 de la Municipalité d'East Broughton s'établissent comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	554 002 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	311 434 \$
TRANSPORT ROUTIER	563 000 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	696 914 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	12 400 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	76 762 \$
LOISIRS ET CULTURE	587 862 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	360 744 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	612 200 \$
AFFECTATIONS	37 000 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>3 812 318 \$</b>

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires des REVENUS pour l'année 2020 de la Municipalité d'East Broughton s'établissent comme suit :

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	1 864 185 \$
TAXES SUR UNE AUTRE BASE	828 561 \$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	50 000 \$
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES	441 335 \$
REVENUS DE TRANSFERTS	628 237 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>3 812 318 \$</b>

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné à la session du 2 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évaluation des biens-fonds imposable est de 120 392 900 \$;

Monsieur Pascal Lessard demande le vote concernant le règlement de taxation à adopter.

- 3 conseillers votent contre : Josée St-Pierre, Pascal Lessard et Marco Bernard
- 3 conseillers votent pour : Anabel Vachon, Alain Laflamme et Émilie Roberge

Le Maire tranche en faveur de l'adoption du règlement de taxation 2019-214.

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à la majorité des conseillers que :

Les taux de **TAXES FONCIÈRES & COMPENSATIONS seront les suivants :**

#### **TAXES FONCIÈRES - TAUX MULTIPLES**

##### **1. Une taxe foncière générale est imposée :**

- sur chaque cent dollars d'évaluation foncière imposable aux contribuables de la municipalité d'East Broughton, et ce, afin de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget 2020, au taux de :
- 1,38 \$/100 \$ d'évaluation foncière imposable pour une résidence ;
- 1,16 \$/100 \$ pour une résidence non-desservie ;
- 1,70 \$/100 \$ d'évaluation foncière imposable pour une bâtisse non résidentielle ;
- 1,80 \$/100 \$ d'évaluation foncière imposable pour une industrie.

##### **2. La compensation pour le service de matières résiduelles et recyclables sera de :**

- 201 \$ pour tout logement résidentiel;
- 374 \$ pour tout commerce à même la résidence;
- 600 \$ pour tout commerce;
- 1 000 \$ pour les industries.

##### **3. La compensation pour le service d'eau et d'égout sera fixée à :**

- 386 \$ par unité de logement;
- Un montant de 100 \$ sera facturé pour la vidange de chaque fosse septique

#### 4. La compensation pour les services d'urgence :

Considérant que le coût pour la Sûreté du Québec sera de 84 575 \$, la tarification pour les services de la Sûreté du Québec augmentera et sera fixée à 76 \$ et celle pour le Service Incendie à 145 \$, et ce, pour chaque unité d'évaluation.

#### 5. La compensation chargée pour les non-résidents est la suivante :

- IMMEUBLE RÉSIDENTIEL :
  - Service eau 625 \$
  - Égouts 210 \$
- IMMEUBLE NON-RÉSIDENTIEL :
  - Service eau 830 \$
  - Égouts 365 \$

#### 6. Calcul du taux d'intérêt et frais pour chèques sans provision:

- L'intérêt sera calculé au taux de 15 % annuellement à partir de la date d'échéance et le compte sera payable en quatre versements si le total de taxes foncières atteint 300 \$. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible;
- Des frais de 60 \$ seront chargés pour chaque chèque qui nous est retourné sans provision.

#### 7. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

19-12-7521

ADOPTÉ

---

Maire

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le :	2 décembre 2019
Adopté le :	18 décembre 2019
Publication le :	9 janvier 2020
Entrée en vigueur :	9 janvier 2020

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire précise aux contribuables que SEULES les questions relatives au budget 2020 sont permises. Les sujets abordés ont été :

- Adoption du règlement de taxation qui n'est pas unanime au sein du conseil
- Nouvelle piscine
- Talus route 112
- Honoraires professionnels
- Frais de financement
- Conciliations bancaires
- Méthode de taxation
- Profil financier
- Équité VS égalité pour la taxation
- Sondage concernant les prochains investissements

**6. PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine séance régulière du conseil se tiendra le lundi 13 janvier 2020 à 19 h 30.

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 40.

19-12-7522

**ADOPTÉ**

---

François Baril, maire

---

Manon Vachon, directrice générale et  
secrétaire-trésorière